



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E184733

VALABLE JUSQU'AU 23/09/2026

ÉDITÉ LE

11/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2004

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 10/01/2024
30 000

Raison sociale : NICOLAS BILLET

17 ZA DU VIVIER
85430 NIEUL-LE-DOLENT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 2004B00332

Téléphone : 02 51 07 94 00

Fax :

Siret : 452 850 258 00024

Portable : 06 78 64 19 26

Code NACE : 4322A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 5422712

E-mail : alexandre.sarlbillet@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 185139639B001

Responsabilité légale :

BILLET NICOLAS JEAN-MAURICE DANY CO-GÉRANT / BILLET ALEXANDRE CO-GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 185139639B001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/07/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/07/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/07/2022
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	23/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	25/03/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	16/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.